

Présentation des travaux sur la révision du Code de représentation de la Nation Wendat

Onywatenda'yerahtih de akhirihontha'



Titre en langue wendat

Onywatenda'yerahtih de akhiringhontha'

« Nos règles lorsque nous désignons quelqu'un pour un
emploi officiel »

Groupe de travail

Formé de :

- 3 chefs : Chef Denis Bastien (président), le Chef René W. Picard et le Chef Stéphane Picard;
- 5 Wendat : Karine Lirette, Johanne Sioui Couture, Pierre Gros-Louis, Pierre Martineau et Luc Lainé et
- 1 représentant du Cercle des Sages, le Sage Oney Maher.

Groupe de travail

Sélection des 5 Wendat du Groupe de travail fondée sur :

- Représentativité des cercles familiaux;
- Expertise et connaissance du Code et ses modalités;
- Diversité de genre (hommes et femmes);
- Lieu de résidence (sur communauté et hors Wendake).

Historique

- ▶ Adopté en 2000, le Code de représentation a assuré la stabilité et la cohérence pendant 25 ans.
- ▶ En 2023, mandat à la firme *Léger* : sondage des Wendat sur la nécessité de procéder à une réforme du Code.

Contexte

Janvier 2025 : Avis public et création du « Groupe de travail sur la révision du Code de représentation »

- Afin de donner suite aux résultats du sondage de 2023
- But : adapter le Code aux réalités actuelles et renforcer la gouvernance démocratique.



Groupe de travail

- Le Groupe de travail exerce un travail apolitique.
- Les travaux de révision du Code ont été menés entre février 2025 et janvier 2026.
- Le Groupe de travail a tenu **22 rencontres**.



Modernisation après 25 ans

- À l'époque (en l'an 2000), le Code aux besoins précis de la Nation
- Réalités 2026 : Nation plus nombreuse, davantage dispersée, enjeux de gouvernance importants



Les assises ayant guidé les travaux du groupe de travail

Les travaux s'appuyaient au départ sur un sondage *Léger* mené auprès de **351 Wendat** et réalisé en 2023, intitulé :

*« OPINION SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME DU
CODE DE REPRÉSENTATION DE LA NATION
HURONNE-WENDAT ».*

Résultats du sondage

65% ne souhaitent pas l'abolition complète des cercles familiaux, mais 58 % demandent une nouvelle méthode de représentativité.

64 % favorisent un vote majoritaire uninominal à un tour sans cercles.

82 % veulent maintenir le Cercle des Sages, 52 % souhaitent revoir son rôle.

60 % appuient une limite de mandats, menant à la proposition d'un maximum de trois.

88 % soutiennent le vote par correspondance et 57 % le vote électronique.

Le Groupe de travail a cherché à élaborer un cadre électoral qui:

- **Renforce la transparence** : des processus électoraux clairs et accessibles à tous;
- **Garantit l'équité** : une voix égale pour chaque Wendat, quel que soit le lieu de résidence;
- **Préserve l'unité nationale** : favorise la cohésion et le sentiment d'appartenance;
- **Affirme l'autonomie politique et culturelle** : vocabulaire décolonisé et promotion de la langue wendat ;
- **Modernise les pratiques électorales** : vote simplifié, vote électronique (à venir), candidatures partagées sur une page web, etc.



ORIENTATIONS PROPOSÉES



LANGAGE ET DÉCOLONISATION DU CODE



ORIENTATION

Remplacer les mots comme « bande », « membre », et « sur/hors réserve » par des termes :

- reflétant une administration moderne, celle d'une Nation dont les droits sont protégés par un traité au sens de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.
- autant que possible en wendat.

LANGAGE ET DÉCOLONISATION DU CODE



RAISONNEMENT

- Reflet de l'identité nationale wendat
- Libération de la terminologie issue de la *Loi sur les Indiens* qui ne correspond plus à la réalité d'une Nation autonome et fière.
- Le Code devient un outil de gouvernance enraciné dans la culture et la langue du peuple wendat.
- Cette démarche renforce la légitimité du Code et le sentiment d'appartenance collective.

NOMBRE D'ÉLUS



ORIENTATION

Maintenir le Conseil à neuf (9) élus - 1 Grand Chef et huit (8) Chefs.



RAISONNEMENT

- Un Conseil plus petit limiterait la représentativité, alors qu'un Conseil plus large alourdirait la gestion.
- Huit (8) élus offrent un équilibre entre efficacité, diversité et partage des tâches.
- Cette taille permet de couvrir les principaux dossiers dont les élus sont responsables sans créer de déséquilibre dans la charge de travail.

DATE DU SCRUTIN



ORIENTATION

Maintien du dernier vendredi d'octobre.



RAISONNEMENT

- Changer la date poserait des contraintes administratives importantes (ex. : états financiers).
- La date actuelle est bien ancrée dans la vie communautaire et assure stabilité et prévisibilité du calendrier électoral.

CAMPAGNE ÉLECTORALE



ORIENTATIONS

- Durée réduite à 40 jours – alignée sur les bonnes pratiques d'autres communautés;
- Mise en candidature: recueillir 20 signatures d'appuis et présence obligatoire à l'assemblée de candidature.



RAISONNEMENT

- La durée de la campagne de 51 jours était trop longue et coûteuse. Le raccourcissement :
 - Réduit la fatigue des électeurs et des candidats;
 - Concentre le débat sur les enjeux réels;
 - Simplifie le travail du président d'élection.

VOTE PAR CORRESPONDANCE



ORIENTATION

- Maintien du vote postal
- Alternatives prévues en cas de grève postale
- Possibilité du vote électronique (si la technologie le permet).



RAISONNEMENT

- Le vote postal renforce la participation démocratique des Wendat vivant à Wendake ou à l'extérieur.
- 88 % de la population y est favorable.
- Les procédures continueront d'être sécurisées et encadrées par le président d'élection.

FEUILLETS DES CANDIDATS



ORIENTATION

- Maintien de l'envoi postal
- Ajout d'une page web officielle



RAISONNEMENT

- Information uniforme et fiable sur les candidats, essentielle à la démocratie.
- L'ajout d'une plateforme web modernise le processus, réduit les coûts et assure l'égalité d'accès à l'information pour tous les électeurs.

REPRÉSENTATION PAR CERCLES FAMILIAUX



ORIENTATION

Retrait du mode électoral reposant sur les cercles familiaux.



RAISONNEMENT

En 2000 : Ils ont été créés afin, notamment, de contrer les divisions partisans et ont rempli leur rôle de stabilisation politique.

En 2025 : L'augmentation de la population et le contexte actuel ne leur permettent plus de remplir adéquatement ce rôle.

REPRÉSENTATION PAR CERCLES FAMILIAUX



RAISONNEMENT

- Les cercles familiaux ne sont plus proportionnels au nombre de membres qu'ils représentent.
- Leur activité est faible, et plusieurs Wendat, notamment ceux vivant hors Wendake, ne s'y reconnaissent plus.
- La participation citoyenne aux élections ainsi que le nombre et la diversité des candidatures sont en baisse depuis quelques élections.
- Le groupe de travail a conclu qu'il fallait revenir à un système simple et ouvert, où tout Wendat ayant la qualité d'électeur peut se porter candidat.
- Les cercles familiaux pourront demeurer à titre symbolique pour celles et ceux qui le souhaitent, mais ils ne seront plus rattachés à la sphère politique ni au Code.

FRÉQUENCE ET DURÉE DES ÉLECTIONS



ORIENTATION

Maintien des élections à tous les deux (2) ans, pour des mandats de quatre (4) ans.



RAISONNEMENT

- Des élections tous les quatre (4) ans offriraient stabilité, mais réduiraient la participation citoyenne.
- Des élections trop fréquentes entraînent des coûts élevés et une lassitude électorale.
- Le compromis trouvé assure à la fois continuité, renouvellement et reddition de comptes.
- Ce rythme favorise la stabilité des projets tout en donnant régulièrement la parole à la population.

LIMITE DE MANDATS CONSÉCUTIFS



ORIENTATION

Maximum de 3 mandats consécutifs (Grand Chef et Chefs).



RAISONNEMENT

- Les discussions ont opposé la liberté démocratique (laisser la population décider) à la nécessité de favoriser la relève.
- Le compromis trouvé reconnaît la valeur de l'expérience, tout en évitant la professionnalisation des fonctions électives.
- 3 mandats consécutifs offrent un cycle suffisant pour mener à terme des projets tout en garantissant le renouvellement des idées et des visages.

MODE DE VOTE



ORIENTATION

Retour au vote majoritaire simple (x, +, v, ou noircissant) et abolition du vote préférentiel (1, 2, 3 etc.).



RAISONNEMENT

- Le mode préférentiel, introduit pour accroître la représentativité, s'est avéré complexe et parfois mal compris.
- Le groupe de travail a choisi un retour à la simplicité et à la clarté, pour que chaque voix compte de manière directe et compréhensible.

MODE DE VOTE



RAISONNEMENT

- Un maximum de huit (8) candidats au poste de Chef et le candidat au poste de Grand Chef ayant obtenu le plus grand nombre de votes seront élus.
- En cas d'égalité entre les dernières positions de poste, une élection partielle doit être déclarée.

ABSENCE DES ÉLUS



ORIENTATION

Prévoir un mécanisme en cas d'absence prolongée d'un élu.



RAISONNEMENT

- Absence de plus de trois (3) assemblées régulières consécutives sans justification = perte automatique du poste.
- Absence = le Conseil peut décider que cette absence ne met pas fin à son mandat, à condition qu'elle ne cause aucun préjudice à la Nation.
- Si absence de six (6) mois consécutif: poste déclaré vacant.
- Si absence dépasse trois (3) mois consécutifs: moitié de la rémunération prévue.

HENNENNONHNHA'



ORIENTATION

- ***Hennennonhnha'*** est proposé (en nombre impair) pour veiller au processus électoral. Signifie: *Ils gardent quelque chose, le protègent, en ont soin (habituellement)*
- Volonté de maintenir le Cercle des Sages pour jouer un rôle apolitique, protocolaire et symbolique au sein de la Nation.

HENNENNONHHA'



Groupe chargé principalement de veiller à la conformité du Code électoral, sans fonction politique.

- Peut, à l'unanimité, **déclarer vacant** le poste de Grand Chef ou de Chef pour l'un des motifs prévus à l'article 5 du *Code électoral*.
- Peut, à l'unanimité, déclarer **inéligible** un candidat pour l'un des motifs prévus à l'article 14.1 du *Code électoral*.
- **Agit à titre de conseiller du Conseil** sur toute question relevant du Code et peut, à cette fin, recourir à des ressources externes.
- **Doit confirmer une élection** et **peut la rejeter** ou en ordonner une nouvelle notamment en cas de manœuvres frauduleuses.

HENNENNONHNHA'



COMPOSITION

5 membres, choisis afin d'assurer une représentation équilibrée :

- Jeunes Wendat (18 à 35 ans)
- Femmes et hommes Wendat
- Wendat résidant à Wendake
- Wendat résidant hors Wendake
- Aînés Wendat (65 ans et +).

Les candidats recherchés pour *Hennennonhnha'* se démarquent par leur appartenance au sein de la Nation Wendat ainsi que par leurs connaissances de sa culture et de ses traditions.

HENNENNONHHA'



SÉLECTION DES MEMBRES ET DURÉE DES MANDATS

- Chaque membre est élu pour un mandat de 2, 3, ou 4 ans;
- Si le nouveau Code est adopté par référendum, les premiers Gardiens *Hennennonhnha'* sont sélectionnés par le Groupe de travail;
- Les Gardiens subséquents sont sélectionnés par le *Comité de sélection* composé de deux (2) Gardiens *Hennennonhnha'*, ainsi que du Greffier du Conseil qui fera une présélection des candidatures.

ONKHIERIHAHTÄNDIHK



ENCADREMENT DE LA CONDUITE DES ÉLUS

- 2020 : Adoption d'un *Code d'éthique et de déontologie* pour encadrer la conduite des élus;
- NOUVEAU: **Onkhierihahtändihk** « *Quelqu'un nous le rend droit (habituellement et actuellement)* » (rôle de « commissaire à l'éthique et à la déontologie »)
- Accompagné d'un avocat externe;
- Rémunération : *Per diem*, selon les demandes traitées;
- Distinct d'*Hennennonhnha'* pour plus d'indépendance et de rigueur juridique.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE - RAPPEL

Un élu s'expose à des sanctions, notamment, s'il :



- Se place en conflit d'intérêts
- Sollicite ou accepte un don ou avantage compromettant son indépendance
- Utilise des renseignements confidentiels à des fins personnelles
- Manque d'assiduité
- Porte atteinte à l'image ou à la réputation du Conseil
- Porte atteinte à la dignité ou à l'honneur de la fonction d'élu

Sanctions prévues (Selon la gravité du manquement) :

- Réprimande
- Retrait partiel ou total de mandats (recommandation au Grand Chef)
- Suspension du droit de siéger, avec suspension des indemnités et allocations
 - Jusqu'au respect d'une condition imposée OU pour une période maximale de 90 jours
- Pénalité monétaire
- Remise ou remboursement d'un don ou avantage
- Remboursement des profits indûment obtenus
- Remboursement des indemnités perçues durant le manquement
- Destitution

PROCÉDURE DE PÉTITION ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS



ORIENTATION

- Ajout de règles sur le processus de pétition;
- Politique sur les renseignements personnels.



RAISONNEMENT

- La pétition a monté en popularité et des dispositions sont ajoutées afin d'encadrer ce mécanisme.
- Encadrent toute lettre, requête, pétition, rapport ou tout autre document voulant être remis au Conseil.
- L'entrée en vigueur de la Loi 25 et l'importance accrue de la protection des renseignements personnels ont mené à l'adaptation du Code afin de sécuriser les données électorales.

EN BREF, LE CODE MET EN VALEUR NOTRE CULTURE ET NOUS RASSEMBLE

- Mise en valeur de la langue wendat;
- Création d'*Hennennonhnha'* qui donne la voix à une variété de Wendat de tout âge;
- Rejoint les Wendat hors communauté qui sont une majorité de la population et renforce le sentiment d'appartenance;
- Facilite le vote et la mise en candidature (tout le monde peut se présenter aux 2 ans).



EN RÉSUMÉ

Grands thèmes	Orientations
Langage	Décoloniser le vocabulaire, insertion de termes en langue wendat
Représentation des élus	Représentation non basée sur les cercles familiaux
Nombre d'élus	Maintien de 9 (Grand Chef + 8 Chefs)
Fréquence des élections	Tous les 2 ans, mandats de 4 ans
Limite de mandats	3 consécutifs
Durée de la période électorale	40 jours
Mode de vote	X, coche, + ou noircir la case (vote unique)
Vote par la poste	Maintenu avec un seul envoi
Feuillets de candidats	Maintenus (papier et web)
Surveillance et application	HENNENNONHNHA' ONKHIERIHAHTÄNDIHK : Commissaire à l'éthique et à la déontologie pour les élus
Date du scrutin	Maintien du dernier vendredi d'octobre

DATES IMPORTANTES

2 prochaines séances d'information hybrides à la salle SOCCA au Complexe sportif de Wendake (*Inscription obligatoire pour assister en virtuel)

- **Samedi le 21 février, de 10 h à 12 h**
- **Mardi le 17 mars 2026, de 19h à 21h**

Des questions? Écrivez à code@wendake.ca

Documents disponibles sur le site web www.wendake.ca en plus d'être disponibles sur place au Conseil.

Référendum le vendredi 24 avril 2026 (Salle SOCCA)